



TARN-ET-GARONNE
AMÉNAGEMENT

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Guouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL
REUNION DU 9 OCTOBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois et le 9 du mois d'octobre (09.10.2023) à 15 heures 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, convoqué le 3 octobre 2023, s'est assemblé en présentiel (salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (en visioconférence via le dispositif BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Aménagement.

DELIBERATION N°10/2023-09

**AVENANT N°1 A L'ACCORD-CADRE RELATIF A UNE ASSISTANCE A MAITRISE
D'OUVRAGE EN MATIERE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE SUR LE TERRITOIRE
DU TARN-ET-GARONNE – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1**

Nombre de membres en exercice : 20, soit 655 voix	
Nombre de membres présents : 12, soit 445 voix	M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (2^{ème} Vice-Présidente), Mme NEGRE Marie-Claude (4^{ème} Vice-Présidente), M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire), M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire) en visioconférence, M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)
Nombre de membres représentés : 6, soit 206 voix	M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. QUATRE, M. COUSI Vincent (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. CROS, Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. VIGOUROUX, Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. JEANJEAN, M. SALOMON Bernard (3^{ème} Vice-Président) a donné pouvoir à Mme NEGRE, M. WEILL Michel (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BAYLET
Nombre de membres absents excusés : 2, soit 4 voix	M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire), Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire)
Quorum : 328 voix	Atteint

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance Mme Catherine BOURDONCLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération du Comité syndical n°03/2021-10 du 29 mars 2021 autorisant la signature de l'accord-cadre relatif à une assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'aménagement numérique sur le territoire du Tarn-et-Garonne ;

Vu le marché public signé le 1er avril 2021 et notifié au titulaire le 19 avril 2021 ;

Vu le projet d'avenant n°1 ci annexé et ses annexes ;

Le syndicat Tarn-et-Garonne Numérique (désormais désigné Tarn-et-Garonne Aménagement) a signé le 1er avril 2021 un accord-cadre relatif à une assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'aménagement numérique sur le territoire du Tarn-et-Garonne, pour un montant maximum fixé à 1 200 000 euros HT et pour une durée maximale de 4 ans.

EY a décidé de procéder à une restructuration interne de ses activités, laquelle a pris effet le 1er février 2023, consistant au transfert par EY & Associés d'une partie de son activité à la société Artois, laquelle exercera commercialement sous le nom d'EY Artois, société par actions simplifiée dont le siège social est sis 1-2 Place des Saisons - 92400 Courbevoie et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 499 087 625.

Cette opération a été réalisée sous la forme d'un apport partiel d'actifs soumis au régime des scissions, lequel emporte transmission universelle de l'ensemble des actifs et passifs liés à la branche d'activité apportée.

Le présent avenant n°1 a ainsi pour objet d'organiser les modifications apportées à l'accord-cadre tel que visé en préambule.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à l'accord-cadre relatif à une assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'aménagement numérique sur le territoire du Tarn-et-Garonne ainsi que ses annexes ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n° 1 avec la société ON-X, mandataire du groupement et la société EY Artois, ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la bonne exécution de l'opération ;
- **CHARGE** le Président des formalités nécessaires à la poursuite et à la bonne exécution de l'opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Préfecture
le **12 OCT. 2023**

Fait à Montauban, le 9 octobre 2023

Et de la publication le **16 OCT. 2023**

La Secrétaire de séance

Le Président

Catherine BOURDONCLE

Jean-Michel BAYLET

Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Aménagement
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Guze
82013 MONTAUBAN Cedex
Siret : 200 061 257 00016 - Ape : 8411Z

AR Préfecture

AVENANT N°1 A L'ACCORD-CADRE RELATIF A UNE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE EN MATIERE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE SUR LE TERRITOIRE DU TARN-ET-GARONNE – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1

Identifiant unique de l'acte : 082-200061257-20231009-10202309-DE

Numéro d'acte : 10202309

Date de décision : 09/10/2023

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 1-1-3-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / avenants (hors maîtrise d'oeuvre et convention de mandat))

Fichier acte : 10 2023 09 Avenant n°1 accord-cadre AMO.pdf

10 2023 09 PJ Avenant n° 1 accord cadre AMO.pdf

Artois - Assurance RCP - 2022.pdf

Artois - Attestation casier judiciaire.pdf

Artois - Attestation fiscale - 18.11.2022.pdf

Artois - Kbis - 05.09.2022.pdf

Artois_Del perm Gautier V.pdf

Attestation JAL Artois.pdf

RIB Artois - BNP.pdf

Collectivité émettrice : TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT

Acte transmis par : Audrey ALBERT

Date d'envoi de l'acte : 12/10/2023 15:55:19

Date de réception de l'AR : 12/10/2023 15:55:31



TARN-ET-GARONNE AMÉNAGEMENT

**Assistance à maîtrise d'ouvrage en matière
d'aménagement numérique sur le territoire du Tarn-
et-Garonne**

Avenant n ° 1

Entre les soussignées :

Le Syndicat Tarn et Garonne Aménagement, Siret 200 061 257 00016, situé 100 bd Hubert Gouze 82 000 Montauban, représenté par son Président en exercice, dûment habilité à la signature des présentes par délibération du Comité Syndical n° _____ en date du _____

Ci-après le « Pouvoir Adjudicateur »,

Ainsi que

ON-X SAS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 391 176 971 00037, dont le siège social est situé 15, Quai de Dion Bouton 92816 PUTEAUX Cedex, co-traitant et mandataire du groupement (ci-après le « Mandataire »),
Représenté par Monsieur Pierre Perrot,

Et

EY Artois, Société par Actions Simplifiée immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 499 087 625, dont le siège social est sis 1-2 Place des Saisons - 92400 Courbevoie, co-traitant 2, (ci-après « le Cessionnaire »),
Représenté par Vincent Gautier,

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Par notification en date du 19 avril 2021, l'accord-cadre relatif à une assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'aménagement numérique sur le territoire du Tarn et Garonne (ci-après le « Marché ») a été attribué par le Pouvoir adjudicateur au groupement d'entreprises constitué des sociétés co-traitantes ci-après :

- ON-X SAS, le Mandataire ;
- SCP SEBAN & Associés ;
- EY & Associés (ci-après « le Cédant »),

EY a décidé de procéder à une restructuration interne de ses activités, laquelle a pris effet le 1er février 2023, consistant au transfert par EY & Associés d'une partie de son activité à la société Artois, laquelle exercera commercialement sous le nom d'EY Artois, société par actions simplifiée dont le siège social est sis 1-2 Place des Saisons - 92400 Courbevoie et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 499 087 625. Cette opération a été réalisée sous la forme d'un apport partiel d'actifs soumis au régime des scissions, lequel emporte transmission universelle de l'ensemble des actifs et passifs liés à la branche d'activité apportée.

EN CONSEQUENCE

Le présent avenant (« Avenant ») a pour objet d'organiser les modifications (« Modifications ») apportées au Marché tel que visé en préambule.

Article 1^{er} – Objet de l'avenant

Le Marché est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

Article 2 – Transfert du Marché

La société EY Artois, Cessionnaire, est subrogée dans tous les droits et obligations de la société EY & Associés, Cédant, pour l'exécution du Marché en tant que co-traitant non-mandataire, à compter du 1er février 2023. Le procès-verbal de ladite décision de la société EY & Associés est annexé au présent Avenant.

Article 3 - Divers

En conséquence, les sommes dues au titre des prestations exécutées par le Cédant jusqu'au 31 janvier 2023 inclus seront réglées à ce dernier.

Les sommes dues au titre des prestations exécutées par le Cessionnaire à compter du 1er février 2023 seront versées à ce dernier sur le compte suivant :

Titulaire du compte : EY Artois

IBAN : FR7630004013280001242037004

BIC : BNPAFRPPXXX

Cet Avenant prendra effet le 1er février 2023, sous réserve du transfert effectif par EY & Associés d'une partie de son activité à EY Artois tel qu'acté par décision de l'associé unique d'EY Artois, et ce indépendamment de sa date de signature.

Toutes les stipulations non expressément dérogées ou non contradictoires avec les termes de l'Avenant demeurent pleinement applicables entre les parties. En cas de divergence entre le Marché et l'Avenant, l'Avenant prévaudra à compter de la date d'entrée en vigueur des présentes.

Article 4 - Annexes :

- Extrait K bis de la société EY Artois ;
- RIB de la société EY Artois ;
- Attestation d'Assurance de la société EY Artois ;
- Attestations fiscales et sociales de la société EY Artois ;
- Attestation de non-condamnation et de non-exclusion de la société Artois (certificat de non faillite)
- Procès-verbal de décision de l'associé unique d'EY Artois actant du transfert, transmis postérieurement à compter du 1er février 2023
- Délégation de pouvoir à Vincent Gautier pour EY Artois

Fait en trois exemplaires originaux

Pour le Mandataire ON-X SAS	Pour EY Artois	Pour Tarn-et-Garonne Aménagement
A le Le Directeur Général Pierre PERROT	A le L'Associé Vincent GAUTIER	A Montauban le Le Président Jean-Michel BAYLET